

Mélange d'eau en poudre Filson

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date d'émission : 06/22/2022

Version : 1.0

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1. Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Mélange d'eau en poudre Filson

Code de produit : PB6000SS

1.2. Usage prévu du produit

Pas d'informations supplémentaires disponibles

1.3. Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

Société

AquaPhoenix Scientific, Inc.

860 Gitts Run Road

Hanover, PA 17331, USA

Tél. : (717) 632-1291

Numéro sans frais : (866) 632-1291

tech@aquaphoenixsci.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro en cas : ChemTel LLC

d'urgence (800)255-3924 (Amérique du Nord)

+1 (813)248-0585 (International)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-É.-U./CA

Tox. aiguë 4 (orale) H302

Irrit. cutanée 2 H315

Irrit. oculaire 2A H319

Aquatique aigu 3 H402

Aquatique chronique 3 H412

Texte complet des catégories de dangers et des mentions de danger : voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH-É.-U./CA

Pictogrammes de danger
(SGH-É.-U./CA)



Mention d'avertissement
(SGH-É.-U./CA)

: Attention

Mentions de danger (SGH-É.-U./CA)

: H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H315 - provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une grave irritation des yeux.
H402 - Nocif pour la vie aquatique.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (SGH-É.-U./CA) :

P264 - Lavez-vous soigneusement les mains, les avant-bras et les autres zones exposées après la manipulation.
P270 - Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lorsque vous utilisez ce produit.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et des lunettes protectrices.
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION : Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

Mélange d'eau en poudre Filson

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P321 - Traitement précis (voir la section 4 de cette FDS).

P330 - Rincer la bouche.

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

2.3. Autres dangers

Le contact avec des acides libère des gaz toxiques. Le contact avec de l'eau libère des gaz toxiques. L'exposition peut aggraver l'état des personnes souffrant déjà d'affections oculaires, cutanées ou respiratoires.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-É.-U./CA)

Pas d'informations supplémentaires disponibles

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Nom	Synonymes	Identificateur du produit	% *	Classification des composants selon le SGH
Chlorure de sodium	Sel de mer / chlorure de sodium (NaCl) / CHLORURE DE SODIUM / sel sodique d'acide chlorhydrique / sel / SEL D'AUTOMOBILE	(Numéro de CAS.) 7647-14-5	45	Non classifié
Fluorure de sodium	Fluorure, sodium / fluorure de sodium (NaF) / FLUORURE DE SODIUM / monofluorure de sodium	(Numéro de CAS.) 7681-49-4	35	Tox. aiguë 3 (orale), H301 Irrit. cutanée 2, H315 Irrit. oculaire 2A, H319 Aquatique aigu 3, H402 Aquatique chronique 3, H412
Acide phosphorique, sel disodique	Phosphate de sodium dibasique/hydrogénophosphate disodique/hydrogénoorthophosphate disodique/phosphate de sodium, dibasique/hydrogénophosphate disodique/phosphate disodique, anhydre/acide phosphorique, sel de sodium (1:2)/PHOSPHATE DISODIUM/orthophosphate hydrogénique disodique/orthophosphate disodique/phosphate de sodium, dibasique, anhydre, anhydre	(Numéro de CAS.) 7558-79-4	18	Non classifié
Chlorure de potassium	Chlorure de potassium (KCl) / CHLORURE DE POTASSIUM / acide chlorhydrique, sel de potassium / chlorure de potassium	(Numéro de CAS.) 7447-40-7	2	Non classifié

Texte complet des phrases H : voir la section 16

*Les pourcentages sont inscrits selon un pourcentage en poids (% p/p) pour les composants liquides et solides. Les composants gazeux sont inscrits selon un pourcentage en volume (% vol/vol).

Mélange d'eau en poudre Filson

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1. Description des mesures de premiers soins

Généralités : Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

Inhalation : Lorsque des symptômes apparaissent : sortir à l'air libre et aérer la zone suspectée. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Faire immédiatement tremper les zones touchées dans l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Généralités : Nocif en cas d'ingestion. Provoque une grave irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée.

Inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau : Rougeur, douleur, enflure, démangeaisons, sensation de brûlure, sécheresse et dermatite.

Contact avec les yeux : Le contact provoque une irritation grave avec rougeur et gonflement de la conjonctive.

Ingestion : Ce matériau est nocif par voie orale et peut causer des effets indésirables pour la santé ou la mort en quantités importantes.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou de préoccupation, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Si ce produit est exposé à des acides forts ou est ingéré, il formera du fluorure d'hydrogène toxique. En cas d'exposition au fluorure d'hydrogène, un accès immédiat au gluconate de calcium comme méthode de traitement est nécessaire. Consulter immédiatement un médecin.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Eau pulvérisée, brouillard d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), mousse antialcool ou produit chimique sec.

Agents extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à température élevée.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Réagit avec les acides pour former du fluorure d'hydrogène toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution dans la lutte contre l'incendie : Combattre tout incendie d'origine chimique avec prudence.

Instructions pour la lutte contre les incendies : Rester en amont. Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés. Ne pas faire entrer d'eau dans les contenants.

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans le secteur d'intervention sans porter l'équipement de protection approprié, notamment une protection des voies respiratoires.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de sodium. Oxydes de potassium. Oxydes de phosphore. Oxydes de chlore. Composés fluorés. Fluorure d'hydrogène (HF).

Autres informations : En présence d'eau, forme des solutions corrosives. Ne laissez pas le ruissellement provenant de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les drains ou les cours d'eau.

5.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières.

6.1.1. Pour le personnel non affecté aux urgences

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel non nécessaire.

Mélange d'eau en poudre Filson

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

6.1.2. Pour le personnel affecté aux urgences

Équipement de protection : Fournir à l'équipe de nettoyage la protection appropriée.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel non nécessaire, puis isoler et ventiler la zone affectée. Rester en amont. À l'arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel formé dès que les conditions le permettent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout écoulement dans les égouts et les eaux publiques. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Confiner les déversements solides au moyen de barrières appropriées et empêcher toute migration ou tout écoulement dans les égouts et les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Récupérer le produit à l'aide d'un aspirateur, d'une pelle ou d'un balai. Placer la matière déversée dans un récipient convenable pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8, Contrôles de l'exposition et protection individuelle et la section 13, Données sur l'élimination.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Autres dangers lorsque le produit est traité : Réagit avec les acides pour former du fluorure d'hydrogène toxique.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Manipuler les récipients vides avec soin parce qu'ils pourraient encore représenter un danger. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Respecter la réglementation applicable.

Conditions d'entreposage : Stocker dans un endroit sec et frais. Conserver / stocker à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles. Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Matières incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants forts. Métaux alcalins. Humidité. Verre.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations supplémentaires disponibles

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances répertoriées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou encore par l'organisme consultatif approprié, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens.

Fluorure de sodium (7681-49-4)		
OSHA É.-U	OSHA PEL (TWA) [1]	2,5 mg/m ³ (tel que F)
NIOSH É.-U	NIOSH REL (TWA)	2,5 mg/m ³ (tel que F)
IDLH É.-U.	IDLH	250 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Des bains oculaires d'urgence et des douches de décontamination devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer le respect de tous les règlements nationaux et locaux.

Équipement de protection individuel: Gants. Vêtements de protection. Lunettes ou lunettes de protection.



Matières des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection oculaire et du visage : Lunettes à coques ou lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés.

Mélange d'eau en poudre Filson

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Protection des voies respiratoires : Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, il faut porter une protection des voies respiratoires approuvée. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, en cas d'atmosphère présentant un déficit en oxygène ou de niveaux d'exposition inconnus, utiliser un équipement de protection des voies respiratoires approuvé.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Aspect	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Gravité spécifique	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : N-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité:

Réagit avec les acides pour former du fluorure d'hydrogène toxique.

10.2. Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manutention et stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter :

Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles :

Acides forts, bases fortes, oxydants forts. Métaux alcalins. Humidité. Verre.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Produits possibles de la décomposition thermique : Oxydes de sodium. Oxydes de potassium. Oxydes de phosphore. Oxydes de chlore. Composés fluorés. Fluorure d'hydrogène (HF).

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques – Produit

Toxicité aiguë (orale): Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classifié

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classifié

Données DL50 et CL50 :

Mélange d'eau en poudre Filson	
ETA É.-U./CA (orale)	401,56 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : provoque une irritation cutanée.

Lésions/irritation oculaires : Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non classifié

Mélange d'eau en poudre Filson

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Mutagenicité sur les cellules germinales: Non classifié

Cancérogénicité: Non classifié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Non classifié

Toxicité pour la reproduction : Non classifié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classifié

Danger par aspiration: Non classifié

Symptômes/blessures après l'inhalation: Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Symptômes / blessures après le contact avec la peau : Rougeurs, douleur, tuméfaction, prurit, brûlure, sécheresse et dermatite.

Symptômes/blessures après le contact avec les yeux : Le contact provoque une irritation grave avec rougeur et gonflement de la conjonctive.

Symptômes/blessures après l'ingestion: Ce matériau est nocif par voie orale et peut causer des effets indésirables pour la santé ou la mort en quantités importantes.

Symptômes chroniques: Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

11.2. Informations sur les effets toxicologiques : Composant(s)

Données DL50 et CL50:

Chlorure de sodium (7647-14-5)	
DL50 orale, rat	3 550 mg/kg (espèces : Wistar)
DL50 cutanée, lapin	> 10 000 mg/kg (Espèces : Nouvelle-Zélande Blanc)
CL50 rat inhalation	> 42 mg/l (Durée d'exposition : 1 h)
Chlorure de potassium (7447-40-7)	
DL50 orale, rat	3 020 mg/kg (Espèce : Wistar)
Fluorure de sodium (7681-49-4)	
DL50 orale, rat	148,5 mg/kg
DL50 cutanée, rat	> 2 000 mg/kg (aucun détail donné)
Acide phosphorique, sel disodique (7558-79-4)	
DL50 orale, rat	17 g/kg
DL50 cutanée, rat	> 5 000 mg/kg (solution à 50 %)
Fluorure de sodium (7681-49-4)	
Groupe IARC	3

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écologie – Généralités : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Chlorure de sodium (7647-14-5)	
CL50, poisson 1	5 560 (5 560 – 6 080) mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Lepomis macrochirus [écoulement])
EC50 - Crustacés [1]	1 000 mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)
CL50, poisson 2	12946 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Lepomis macrochirus [statique])
EC50 - Crustacée [2]	340,7 (340,7 à 469,2) mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna [statique])
NOEC, poisson chronique	252 mg/l (espèces : Pimephales promelas)
Chlorure de potassium (7447-40-7)	
CL50, poisson 1	1 060 mg/l (durée d'exposition : 96 h – espèce : Lepomis macrochirus [statique])
EC50 - Crustacés [1]	825 mg/l (Durée d'exposition : 48 h – Espèce : Daphnia magna)
LC50, poisson 2	750 (750 - 1 020) mg/l (durée d'exposition : 96 h – Espèce : Pimephales promelas [statique])
Fluorure de sodium (7681-49-4)	
CL50, poisson 1	> 530 mg/l (durée d'exposition : 96 h – Espèce : Lepomis macrochirus)
EC50 - Crustacés [1]	338 mg/l (durée d'exposition : 48 h – espèce : Daphnia magna)
LC50, poisson 2	830 mg/l (Durée d'exposition : 96 h – Espèce : Lepomis macrochirus [semi-statique])
EC50 - Crustacée [2]	98 mg/L (durée d'exposition : 48 h – Espèce : Daphnia magna [statique])
NOEC, crustacés chronique	8,2 mg/l

Mélange d'eau en poudre Filson

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

12.2. Persistance et dégradabilité

Mélange d'eau en poudre Filson	
Persistance et dégradabilité	Peut provoquer des effets indésirables à long terme dans l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Mélange d'eau en poudre Filson	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Chlorure de sodium (7647-14-5)	
FCB, poisson 1	(aucune bioaccumulation)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

12.5. Autres effets nocifs

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets: Peut être enfoui ou incinéré, conformément aux règlements locaux.

Recommandations relatives à l'évacuation dans les égouts: Ne pas évacuer les déchets dans les égouts.

Recommandations relatives à l'élimination des déchets : Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

Écologie – Déchets: Éviter le rejet dans l'environnement. Cette matière est dangereuse pour l'environnement aquatique. Empêcher le déversement d'atteindre les égouts et les cours d'eau.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition énoncées aux présentes ont été établies conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS; ces descriptions peuvent varier en fonction de différentes variables qui pourraient avoir été connues ou non au moment de la publication de la FDS.

14.1. En conformité avec le département des Transports (DOT)

Non réglementé pour le transport

14.2. En conformité avec le Code international du transport maritime de marchandises dangereuses (IMDG)

Non réglementé pour le transport

14.3. En conformité avec l'Association du Transport Aérien International (IATA)

Non réglementé pour le transport

14.4. En conformité avec le transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non réglementé pour le transport

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. Règlements fédéraux des USA

Mélange d'eau en poudre Filson	
Classes de dangers, article 311/312 de la SARA	Risque pour la santé - corrosion ou irritation Danger pour la santé humaine – Lésions oculaires graves ou grave irritation des yeux Danger pour la santé humaine – Toxicité aiguë (toute voie d'exposition)
Chlorure de sodium (7647-14-5)	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U. - Statut Actif	
Chlorure de potassium (7447-40-7)	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U. - Statut Actif	
Fluorure de sodium (7681-49-4)	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U. - Statut Actif	
Quantité à déclarer CERCLA	1 000 lb
Acide phosphorique, sel disodique (7558-79-4)	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U. - Statut Actif	
Quantité à déclarer CERCLA	2 268 kg (5 000 lb)

Mélange d'eau en poudre Filson

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

15.2. Réglementation d'État aux États-Unis

Fluorure de sodium (7681-49-4)

É.-U. – New Jersey – Liste de droit à l'information sur les substances dangereuses

É.-U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information

É.-U. – Massachusetts – Liste de droit à l'information

É.-U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information – Liste de dangers pour l'environnement

Acide phosphorique, sel disodique (7558-79-4)

É.-U. – New Jersey – Liste de droit à l'information sur les substances dangereuses

É.-U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information

É.-U. – Massachusetts – Liste de droit à l'information

É.-U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information – Liste de dangers pour l'environnement

15.3. Réglementation canadienne

Chlorure de sodium (7647-14-5)

Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada

Chlorure de potassium (7447-40-7)

Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada

Fluorure de sodium (7681-49-4)

Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada

Acide phosphorique, sel disodique (7558-79-4)

Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou de la dernière révision : 06/22/2022

Autres informations : Ce document a été préparé en conformité avec le Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS/2015-17 du Canada et les exigences de la norme Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA relativement aux FDS.

Texte complet des phrases du SGH :

Tox. aiguë 3 (orale)	Toxicité aiguë (orale), catégorie 3
Tox. aiguë 4 (orale)	Toxicité aiguë (orale), catégorie 4
Aquatique aigu 3	Dangereux pour l'environnement aquatique – Danger aigu, catégorie 3
Aquatique chronique 3	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, catégorie 3
Irrit. oculaire 2A	Lésions oculaires graves/grave irritation des yeux, catégorie 2A
Irrit. cutanée 2	Corrosion cutanée / irritation cutanée, catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une grave irritation des yeux
H402	Nocif pour les organismes aquatiques
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Ces renseignements sont fondés sur nos connaissances actuelles. Cependant, cela ne constituera pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et n'établira pas de relation contractuelle légalement valide.

FDS SGH A.N. 2015 (Can., É.-U.)